

Calanques



Une Assemblée générale 2012
riche en échanges



Projet de conservatoire
botanique sur la colline
de la Bruyère



La Crau, les brebis
et les coprophages

Bienvenue au Parc
national des Calanques

Siège social :
CEN PACA
890 chemin
de Bouenhoure Haut
13090 AIX-EN-PROVENCE
Tél : 04 42 20 03 83
Fax : 04 42 20 05 98
contact@cen-paca.org
www.cen-paca.org

Bureau

Président :
Vincent Kulesza
Vice-président :
Gilles Cheylan
Trésorier :
Henri Spini
Trésorier adjoint :
François Bavouzet
Secrétaire :
Jean-Claude Tempier
Secrétaire adjoint :
Gisèle Beaudoin

Conseil d'Administration

François Bavouzet,
Marc Beauchain,
Gisèle Beaudoin,
Francine Begou-Pierini,
François Boillot,
André Cerdan, Gilles Cheylan,
Maurice Desagher,
Guy Durand,
Walter Henneau, Denis Huin,
Vincent Kulesza,
Danièle N'Guyen,
Fabien Revest, Henri Spini,
Claude Tardieu,
Jean-Claude Tempier,
Patrice Van Oye

Le Conservatoire d'espaces
naturels de Provence-Alpes-Côte
d'Azur est agréé au titre de la loi
du 10/07/76 sur la protection de la
nature dans un cadre régional.
Il est affilié à
la Fédération des Conservatoires
d'espaces naturels.

Directeur de la publication :

Jean Boutin

Coordination :

Irène Nzakou

Rédaction

Salariés et bénévoles
du CEN PACA

Conception maquette :

Étienne Becker

Relecture

Gisèle Beaudoin, Denis Huin,
Jean-Claude Tempier

Impression :

Régie Commedia

Photos couverture :

Gisèle Beaudoin, David Tatin, Lau-
rent Tatin, Yannick Tranchant

ISSN 1254-7174

Imprimé sur papier recyclé

Éditorial

Le nouveau Conseil d'administration m'a fait l'honneur, pour une année supplémentaire, de me confier les rênes de notre association. Cela après une Assemblée générale particulièrement réussie. Que toutes celles et tous ceux qui se sont investis pour ce moment exceptionnel à Buoux en Vaucluse en soit sincèrement remerciés. Merci aux très nombreux participants qui nous ont fait l'honneur d'être à nos côtés en ce lieu magique. Cette force partagée, ce lieu, sous le cèdre séculaire en ce château de Buoux où pour la première fois l'AG s'est déroulée en plein air, m'encourage à vouloir me consacrer davantage à notre structure.

Car même s'il ne faut en attendre aucun retour, peu de reconnaissance malgré beaucoup de temps privé investi, le jeu en vaut la chandelle.

En effet, quel meilleur espoir que de savoir que notre fil conducteur, notre fil d'Ariane, notre lien humain s'appelle la Nature ! Nous en sommes issus, nous en faisons intégralement partie et sans elle nous n'existerions plus. Nous partageons ses souffrances, ses moments de beauté et ses agressions dont elle est victime.

Et c'est pour elle, pour le vol d'un aigle ou les senteurs de la garrigue que nous nous sommes investis dans un combat qui paraissait très inégal à ses débuts. Cette lutte, nous la menons partout contre ceux qui ne voient dans la nature qu'un lieu où s'enrichir indûment. Nous avons gagné contre la société Voltalia à La Barben dans les Bouches-du-Rhône, non pas contre l'énergie solaire que nous voyons plutôt d'un bon œil, mais bien contre une destruction de la nature. La production énergétique doit se faire hors des terrains agricoles, forestiers ou naturels.

Enfin, pour que la nature soit encore mieux préservée, il est très souhaitable que nous nous dédoublions. En effet, une loi récente nous oblige à dépasser les 2 000 adhérents pour pouvoir continuer à ester en justice.

Nous lançons donc un appel solennel au parrainage. Nous sommes plus de 1 000 adhérents à ce jour, soyons 2 000 en 2013 ! Je compte sur vous !

Je vous laisse maintenant au plaisir de la lecture de ce numéro de Garrigues, voyage dans notre région, du pas de notre porte aux confins du territoire.

Pour le CEN PACA
le président
Vincent Kulesza

Sommaire

Pages

3 Echos des sites et des espèces

5 Partenariats

7 Vie associative

- Une Assemblée générale 2012 riche en échanges
- L'identité des conservatoires d'espaces naturels se renforce

10 À la loupe

- 11 • Bienvenue au Parc national des Calanques
- 13 • Recensement des goélands sur les îles de Marseille
- 14 • Projet de conservatoire botanique in situ sur la colline de la Bruyère
- 16 • La Crau, les brebis et les coprophages
- 17 • Plateau de Calern : la coacquisition gagne du terrain
- 18 • Les zones humides du Queyras passées en revue
- 19 • Les acteurs de la biodiversité du fleuve Rhône autour de la table

20 Publications

22 Agenda

Une retraite bien méritée pour Danielle Matéo

16 ans. C'est le nombre d'années pendant lesquelles Danielle Matéo, au premier plan des mutations du Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur, a exercé, avec sourire et professionnalisme, son métier de comptable au sein de l'association. Agée de 65 ans, elle a fait ses adieux au CEN PACA lors de la rencontre administrateurs et salariés de février 2012. Nous lui souhaitons une retraite heureuse et passionnante. Nul doute que l'emploi du temps de cette intrépide voyageuse et randonneuse sera bien chargé.

I. Nzakou



© Jean-Claude Tempier - CEN PACA

Danielle Matéo, émue lors de son départ à la retraite

Quel statut de conservation pour le criquet de Crau ?

Cette année, l'équipe du CEN PACA en charge de la Réserve naturelle nationale des Coussouls de Crau a entrepris un état des lieux de la population de criquets de Crau afin d'évaluer son statut de conservation. Le criquet de Crau ou criquet rhodanien est un orthoptère endémique des Coussouls de Crau, habitat naturel de l'ancien delta de la Durance. Il fait partie du groupe des criquets hérissés qui compte cinq espèces en région méditerranéenne, réparties entre l'Espagne et la Turquie. Étudiée par A. Foucart et par R. Streiff entre 1995 et 2001, l'espèce reste malgré tout méconnue. Ce criquet inféodé à la steppe de Crau est protégé en France, mais son statut de conservation dans la « liste rouge » de l'Union internationale de la conservation pour la nature et de ses ressources (IUCN) n'a pas encore été évalué. L'étude est réalisée par Axel Hochkirch, chairman du Groupe de spécialistes des orthoptères au sein de l'IUCN. Il est venu en visite dans la Réserve en mai 2012 pour observer cette espèce et se rendre compte de la situation de son habitat et de sa population. L'évaluation sera terminée à l'automne 2012 mais il est d'ores et déjà probable que cette espèce soit reconnue comme menacée.

L. Tatin



© Laurent Tatin - CEN PACA

Le criquet de Crau, une espèce méconnue

de plus de 172 ha sur la commune de La Barben (Bouches-du-Rhône), le Tribunal administratif de Marseille a confirmé sa décision en les annulant le 24 mai 2012. Les juges ont ainsi relevé l'insuffisance de l'évaluation des incidences du projet sur la faune et la flore et notamment sur l'aigle de Bonelli, espèce emblématique protégée (seulement 30 couples en France), et ont émis de sérieuses critiques concernant les mesures destinées à réduire ou compenser cet impact. Ils ont également souligné l'incompatibilité de la révision

simplifiée du plan d'occupation des sols de La Barben (destinée à rendre possible l'opération litigieuse) avec les orientations de la Directive territoriale d'aménagement des Bouches-du-Rhône relatives aux espaces naturels et forestiers sensibles du Département. Le Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Ligue pour la protection des oiseaux Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'Association nature environnement cadre de vie, l'Union régionale vie et nature -

¹ Voir Garrigues n°51, p3.

Parc photovoltaïque : une victoire à suivre

Après avoir suspendu les 8 permis de construire¹ délivrés à Voltalia pour la réalisation d'un parc photovoltaïque

France Nature environnement
Provence-Alpes-Côte d'Azur et
l'Union départementale vie et nature
des Bouches-du-Rhône se réjouissent
de l'issue du procès. Mais la vigilance
reste de mise puisque Voltalia
a déposé le 16 juillet 2012 une requête
demandant l'annulation de la décision
du 24 mai 2012 devant la Cour administrative
d'appel de Marseille.

I. Nzakou

Plan Rhône : fin du recensement des sites porteurs de biodiversité non gérée

Le Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur a recensé 22 sites qui sont porteurs de biodiversité, mais qui ne font pas l'objet de plan de gestion (environ 1 900 ha) sur les départements du Vaucluse et des Bouches-du-Rhône (hors Camargue intérieure), dans le cadre du volet « Qualité, ressource et biodiversité » du Plan Rhône (voir Garrigues n°51). Une fiche standardisée (également utilisée en Languedoc-Roussillon et Rhône-Alpes) a été renseignée pour chacun d'eux. L'objectif est maintenant de faire émerger de nouveaux gestionnaires pour qu'ils assurent la prise en compte de la biodiversité de ces sites à travers notamment l'élaboration d'un plan de gestion. De bonnes perspectives : d'ores et déjà, plusieurs des acteurs rencontrés pour l'établissement des fiches sont prêts à saisir l'opportunité qui leur est offerte à travers le Plan Rhône. Ce travail a bénéficié d'un financement de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse (qui coordonne ce volet du Plan Rhône), du Conseil régional PACA et de la Compagnie nationale du Rhône.

D. Tatin

Le programme LIFE Vipère d'Orsini sur le devant de la scène

La commission européenne a choisi le programme LIFE Vipère d'Orsini comme l'un des 13 « Best LIFE Nature Projects » de l'année 2011 (sur 35 programmes achevés et évalués en 2011). Le programme sera présenté dans une brochure spécifique et sur le site internet dédié aux programmes LIFE. Cette distinction souligne le travail accompli tout au long du programme LIFE Vipère d'Orsini, notamment l'amélioration de

l'état de conservation de l'espèce et de son habitat. Elle valorise également la qualité des bilans et des restitutions réalisées par l'ensemble des partenaires. Le Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui a travaillé sur ce programme de 2007 à 2011, continue de préserver l'espèce par la mise en oeuvre du Plan national d'actions Vipère d'Orsini.

I. Nzakou

La vie associative dans le O6 ne se dément pas

Depuis près de 20 ans, une vingtaine d'adhérents en moyenne participe à la réunion mensuelle du Groupe O6 animée par le président du Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur, des administrateurs et la salariée du Pôle Alpes-Maritimes. La soirée débute par un buffet commun toujours très convivial ; vient ensuite le moment d'échange sur l'actualité nature/environnement des Alpes-Maritimes et de la Région. Elle se termine par une conférence en images sur le patrimoine naturel de la région PACA. Les rendez-vous deviennent mobiles cette année, puisque nous sommes partis à deux reprises à la rencontre des bénévoles des vallées du Mercantour : en Vesubie en septembre 2011 (conférence sur le gypaète barbu suivie d'un comptage) et en Tinée en juin 2012 (conférence sur les

Le CEN PACA attribue des prix

Voltalia n'a pas tout perdu (voir brève page 3) ! Cette société s'est vue attribuer le Prix Agave créé pour récompenser le plus mauvais serviteur de la nature dans notre région !

A contrario, notre avocat-conseil, Maître Mathieu Victoria, s'est vu attribuer le Prix Garidelle, cette fluette et fragile plante messicole, qui récompense la meilleure action au profit de la nature.

C'est une très belle pièce du maître-verrier Robert Pierini, que nous remercions vivement, qui cette année a couronné ce prix.

V. Kulesza

plantes comestibles sauvages suivies de deux sorties nature sur le même thème). Ces moments de rencontre nous ont permis de mieux faire connaître les actions du CEN PACA auprès des bénévoles et des acteurs de ces vallées « éloignées ». Les réunions se déroulent à la salle le Cercle de la Fraternité à Châteaufort : 1 vendredi / mois (à partir de 19h). Elles sont libres et ouvertes à tous. Retrouvez les prochaines dates sur le site : http://www.cen-paca.org/1_05_7reunionO6.html

F. Ménétrier



Sortie « Plantes sauvages et comestibles des Alpes-Maritimes » en Tinée

© Geneviève Ceraglioli

Nouveaux espaces en gestion dans les Alpes-de-Haute-Provence

Le Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur a signé deux nouvelles conventions de gestion dans les Alpes-de-Haute-Provence.

La première concerne la propriété de Jansiac dans la vallée du Jabron. Cette convention, sur une surface de 310 ha, découle du travail engagé depuis deux ans sur la commune de Saint-Vincent-sur-Jabron. Située entre deux montagnes (Lure et Saint-Michel), cette propriété est constituée de milieux variés : hêtraie, chênaie, landes à buis, pelouses de crêtes des montagnes sèches, milieux agro-pastoraux... Les habitants de Jansiac sont extrêmement soucieux de la prise en compte de leur patrimoine naturel. L'année 2012 sera donc consacrée à la connaissance du site pour une meilleure prise en compte des enjeux écologiques dans la gestion de la propriété.

La seconde convention concerne une propriété d'une vingtaine d'hectares située sur les contreforts du plateau de Valensole : le Moulin de la Fuby. Également soucieux de la bonne gestion de leur domaine, les propriétaires avaient pris contact avec le CEN PACA en 2011. Une visite de terrain a permis de confirmer l'intérêt de ce petit vallon qui comprend de très belles sources abritant notamment l'écrevisse à pattes blanches et le campagnol amphibie.

L. Quelin



Chênes multi-centenaires et genévrier thurifère (à noter : les frottis de cerfs sur le genévrier à gauche)

© Lionel Quelin - CEN PACA

Signature de convention pour les sites du Calavon

Le 12 mars 2012, Vincent Kulesza, président du Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur, Jean-Louis Joseph, président du Parc naturel régional du Luberon (PNRL) et Didier Perello, maire de Goult et président du Syndicat intercommunal de rivière du Calavon-Coulon (SIRCC), ont signé la convention de partenariat pour la gestion de quatre sites naturels remarquables (11,5 ha de superficie au total) en bordure du Calavon-Coulon (Vaucluse) : « la Pérussière », « la Virginie », « la Bégude » et « le Plan ». Le PNRL et le CEN PACA ont mis conjointement en évidence un patrimoine naturel remarquable sur ces

sites (pélouste cultripède, castor, cordulie à corps fin, agrions mignon et bleuâtre...), et joignent leurs efforts depuis plusieurs années pour assurer sa conservation et son suivi scientifique. Le SIRCC, conscient des enjeux en matière de protection de la nature, travaille depuis sa création en collaboration avec ces deux organismes.

Les enjeux s'annoncent variés car la vocation des sites va de la simple préservation à la restauration quasi complète. Un plan de gestion est en cours de rédaction.

D. Tatin

Conseil et sensibilisation sur le site à orchidées de Sophia-Antipolis

Afin de protéger les orchidées situées au cœur de la technopôle de Sophia-Antipolis, le Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur a organisé le 27 avril 2012 une visite sur site en présence des responsables des équipes d'entretien du Centre d'aide par le travail de la Gaude et de Bayer Cropscience. Le site, qui comprend 28 espèces d'orchidées, fait l'objet d'une gestion par le CEN PACA depuis 2004, en concertation étroite avec les propriétaires des terrains (entreprises Bayer Cropscience et Institut national de la propriété industrielle). L'an passé, le CEN PACA n'avait pu que déplorer une intervention de débroussaillage réalisée trop précocement (mai 2011) sur une zone abritant de nombreuses espèces d'orchidées, certaines protégées.



Didier Perello, maire de Goult, Jean-Louis Joseph, président du Parc naturel régional du Luberon et Vincent Kulesza, président du Conservatoire d'espaces naturels de PACA, lors de la signature de la convention de gestion des sites du Calavon

© Maurice Desagher - CEN PACA

© Florence Ménétrier – CEN PACA



Chantier de nettoyage de la prairie de la Brague (Alpes-Maritimes)

C'est pourquoi, le CEN PACA a souhaité sensibiliser l'entreprise en charge de l'entretien des espaces verts sur la propriété de Bayer Cropscience au patrimoine végétal du site et la conseiller dans le passage des opérations de débroussaillage. Les opérations de débroussaillage seront désormais réalisées début juillet afin de ne pas porter atteinte au développement et à la reproduction d'un maximum d'espèces d'orchidées.

Dans le même temps, le CEN PACA a proposé aux salariés de l'entreprise Bayer Cropscience une sortie-nature, à la rencontre du patrimoine biologique exceptionnel de leur « lieu de travail ». Une dizaine de salariés a ainsi pu découvrir les particularités biologiques et les différentes formes qui font l'originalité de la famille des orchidées.

F. Ménétrier

Brin de toilette pour la prairie humide d'Antibes

Le Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur et la ville d'Antibes travaillent en partenariat depuis plusieurs mois pour l'acquisition d'une prairie humide à haute valeur patrimoniale située dans la plaine de la Brague (Alpes-Maritimes). Cette prairie humide de près de 3 ha abrite une flore remarquable et joue un rôle important dans la régulation des crues de la Brague. Coïncée entre la zone d'activités de loisirs d'Antibes et l'autoroute A8, en pleine zone urbaine, les milieux naturels ont malheureusement subi pendant de nombreuses années de

multiples dégradations dont on peut encore voir les traces aujourd'hui (décharge, gravats...).

La ville d'Antibes et le CEN PACA ont profité de la Journée mondiale de l'environnement pour effectuer un premier grand chantier de nettoyage du site le 5 juin 2012. C'est ainsi que 5 bénévoles du CEN PACA se sont joints aux équipes municipales de la ville d'Antibes pour améliorer la qualité de cet espace naturel. Les volontaires ont travaillé toute une matinée à enlever déchets et gravats divers qui ont été stockés dans de grandes bennes puis évacués par le service Hygiène de la ville d'Antibes. Nous remercions Mme Gonzalez, directrice départementale de la SAFER (actuel propriétaire des terrains) et M. Léonetti, député-maire d'Antibes, qui sont venus saluer nos efforts communs.

L'opération a permis d'évacuer nombre de déchets mais n'a pas été suffisante pour « dépolluer » le site complètement. C'est pourquoi nous vous proposons de renouveler l'opération lors d'un prochain chantier à l'automne 2012 (voir programme des sorties-nature). Merci aux bénévoles pour leur mobilisation !

F. Ménétrier

La Réserve naturelle des Coussouls de Crau présente à des rendez-vous scientifiques majeurs

Les 2 et 3 juin derniers ont eu lieu les Journées nationales de l'ingénierie écologique organisées par le CNRS. En France, dans le cadre de la Stratégie nationale pour la biodiversité, il

est prévu de restaurer 15 % des écosystèmes naturels à l'horizon 2020. Les chercheurs du CNRS ont mis en place, de 2007 à 2011, un grand programme interdisciplinaire de recherches dédié à l'ingénierie écologique. Au cours de ces Journées de l'ingénierie écologique, le CNRS proposait au public de découvrir sur le terrain comment cette nouvelle ingénierie se construit et d'en observer les premiers résultats. Thierry Dutoit, directeur de recherches et président du conseil scientifique de la Réserve naturelle des Coussouls de Crau, et son équipe de l'Institut méditerranéen de biodiversité et écologie marine et continentale du CNRS ont fait découvrir le site de Cossure, ancien verger industriel réhabilité, situé au cœur de la steppe de Crau.

En parallèle, le 3 juin, la Réserve naturelle des Coussouls de Crau a accueilli la sortie annuelle de la Société entomologique de France que Philippe Ponel préside (IMBE). Près de 70 spécialistes des coléoptères, hémiptères, hyménoptères, diptères et autres insectes, ont visité la Réserve. Leurs observations constituent un état des lieux ponctuel intéressant pour la connaissance de l'entomofaune steppique et la gestion de la Crau. Si de nouvelles espèces ou des espèces rares sont identifiées, comme cela a été le cas lors de leur visite en Camargue, « Garrigues » ne manquera pas d'en faire part à ses lecteurs.

L. Tatin



Une Assemblée générale 2012 riche en échanges

Convivialité, découvertes et rencontres, sont les principaux adjectifs employés par les adhérents du Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur pour qualifier l'Assemblée générale qui a eu lieu du 8 au 10 juin 2012. Cette année, en effet, le programme était plus festif et invitait aux échanges dans un lieu unique : le château de Buoux, monument historique du Luberon.

Le Vaucluse, où nous avons signé plusieurs conventions de gestion en 2012, était à l'honneur de cette Assemblée générale rythmée par des sorties nature (Calavon, la Bruyère, Aiguebrun, Buoux), des débats (projection du film « Dans les pupilles de l'adret » de Daniel Auclair, témoignages de bénévoles sur des actions phares de l'association) et une soirée dansante (musiques traditionnelles) animée par le groupe Mix Trad.

Nos partenaires présents

Le week-end a été marqué par la présence d'Alain Sabonnadière, président directeur général de la SAFER PACA, Guillaume Salasca de la Direction des territoires de Vaucluse, Jean-Michel Pierastru, chargé de mission au Parc

naturel régional des Alpilles. Ces trois personnalités ont participé aux sorties nature guidées par des salariés du CEN PACA accompagnés de Georges Guende, de Julia Robert du Parc naturel régional du Luberon et de Jérôme Brichard du Service eau et rivières du Vaucluse. Claude Fulconis, président du comité 13 de la Fédération française de montagne et d'escalade, Jean Ayel, commissaire aux comptes, et son fils Romain, étaient également présents.

Election du Conseil d'administration

Cette année, le conseil d'administration comptait 8 administrateurs sortants : François Bavouzet, Gisèle Beaudoin, Marie-Pierre Chauzat, Danielle N'Guyen, Henri Spini, Claude

Tardieu, Jean-Claude Tempier. Hormis Marie-Pierre Chauzat, qui ne s'est pas représentée, ils ont tous été reconduits pour 3 ans. Un nouvel administrateur a présenté sa candidature et a été élu. Il s'agit de Fabien Revest, garde du littoral au Parc naturel régional de Camargue.

Des actions qui ne cessent de croître (extrait du rapport moral du président)

Le président du CEN PACA, dans son rapport moral, a souligné l'ampleur des activités de l'association. En 2011, plusieurs **conventions** ont été signées ou initiées. Dans le Vaucluse, c'est avec le Syndicat intercommunal du bassin sud-ouest du Mont Ventoux pour la zone humide de Belle-île (com-



© Claude Tardieu - CEN PACA

La parole aux adhérents

**Que retiendrez-vous de l'AG ?
Qu'avez-vous aimé ?**



Rosita De Lacruz
J'ai trouvé cette AG très sympa, variée et conviviale. C'est une réussite. On se retrouvait dans des conditions plus intimes.

Le fait de dormir sur place était plaisant. Il n'y a pas de zizanie, de comérages. On a tous le même but. On aime tous la nature à différents niveaux et elle nous le rend bien.



Gérard Giuliano
Je ne retiendrai que du bon. Cette AG m'a permis de mieux prendre connaissance de ce qui est fait au sein du CEN PACA.

C'est une façon de partager et de remercier. Il y a quelque chose de fort. Nous avons fait une superbe promenade le samedi au milieu des fleurs. C'est la première AG où il y avait de la musique et que l'on dansait. Tout le monde s'est bien amusé. En plus, je n'avais jamais dormi dans un château. L'organisation a bien fonctionné. On reviendra !



Madeleine Bonet
J'ai apprécié la convivialité, le lieu, le sourire et la gentillesse des organisateurs que je ne connaissais pas. Le film sur la vi-

père d'Orsini était formidable : j'ai appris pleins de choses. La compétence des animateurs des sorties était remarquable. J'ai pu rencontrer des gens sympas.

Propos recueillis par I. Nzakou
© Irène Nzakou - CEN PACA

mune d'Aubignan), le Parc régional du Lubéron pour 4 sites du Calavon, et enfin le Syndicat mixte d'aménagement de la Vallée de la Durance pour la zone humide des Confines de Montoux et un tronçon de la Durance (Sénas). Dans le Var, à Fréjus, le CEN PACA a signé une convention avec la mairie de Fréjus pour le site du Bombardier (150 ha). Des conventions de partenariat ont aussi été signées avec la commune de Saint-Vincent-sur-Jabron dans les Alpes-de-Haute-Provence.

Composition du nouveau Conseil d'administration (suite à l'AG du 10 juin 2012)

François Bavouzet,
Marc Beauchain, Gisèle Beaudoin,
Francine Bégou-Pierini,
François Boillot, André Cerdan,
Gilles Cheylan, Maurice Desagher,
Guy Durand, Denis Huin,
Vincent Kulesza, Danièle N'Guyen,
Fabien Revest, Henri Spini,
Claude Tardieu,
Jean-Claude Tempier,
Patrice Van Oye

Composition du nouveau Bureau (élu au CA du 28 juin 2012)

Président : Vincent Kulesza
Vice-président : Gilles Cheylan
Trésorier : Henri Spini
Trésorier adjoint :
François Bavouzet
Secrétaire : Jean-Claude Tempier
Secrétaire adjoint :
Gisèle Beaudoin

En 2011, le CEN PACA s'est engagé, avec la commune d'Antibes, dans la coacquisition d'une prairie humide relictuelle de la basse vallée de la Brague abritant une flore typique. Ces 2,8 ha sont financés par des fonds FEDER, des fonds de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse et ESCOTA. En 2011, le Conservatoire a établi des liens importants avec la SAFER PACA, puisqu'il siège désormais au Conseil d'administration et a la possibilité d'assister aux comités techniques départementaux avec voix délibérative.

Vincent Kulesza a également souligné le nombre et la variété des **actions de gestion et d'expertise scientifique** du CEN PACA. Les réserves naturelles nationales gérées par le CEN PACA continuent de mobiliser fortement l'association. L'équipe de la Réserve naturelle des Coussouls de Crau a organisé en novembre 2011 un colloque scientifique réunissant 200 participants à l'occasion des 10 ans de la Réserve. L'année 2011, c'est aussi l'aboutissement d'un plan de gestion cynégétique, confié à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, destiné à faire cohabiter l'activité de chasse avec la faune remarquable d'un espace protégé.

Suite à la création du Parc national des Calanques, le 18 avril 2012 (voir article page 11), le CEN PACA perd une de ses plus belles vitrines. L'équipe de l'archipel de Riou sera effectivement intégrée dans le nouveau Parc national mais des interrogations persistent

pour l'équipe du Frioul. Le plan de gestion de la Réserve naturelle de Riou, validé par le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel et le Conseil national de protection de la nature, figure dans le décret de création du Parc national.

A noter, aussi en 2011, l'inauguration de la Maison des douanes du Cap Taillat sur la commune de Ramatuelle (Var), restaurée après avoir été incendiée. Le pôle Biodiversité, créé en 2011, a permis de regrouper le personnel travaillant sur des problématiques transversales. Le CEN PACA est un animateur national de 4 Plans nationaux d'actions (PNA) (ganga cata, alouette calandre, tortue d'Hermann, vipère d'Orsini) et animateur régional ou interrégional de 3 PNA (aigle de Bonelli, vautour percnoptère, outarde canepetière).

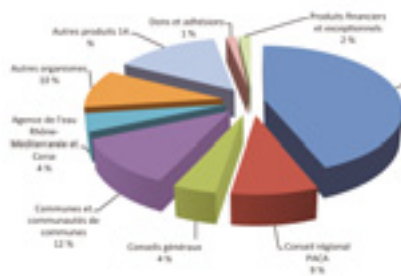
Dans le cadre de son animation du PNA aigle de Bonelli, le Conservatoire a été confronté à de nouvelles atteintes aux territoires des quelques couples qui subsistent. Ceci l'a amené à déposer un recours contre les huit permis de construire d'une centrale photovoltaïque de 170 ha sur la commune de La Barben dans les Bouches-du-Rhône. Grâce à Maître Mathieu Victoria, aidé de quelques administrateurs et salariés, les permis de construire du parc ont été annulés.

Le CEN PACA a enfin été désigné animateur du Plan régional d'actions Cistude d'Europe et animateur interrégional Lézard ocellé. Il a également finalisé la nouvelle version du Plan national d'actions Vipère d'Orsini

Bilan financier 2011

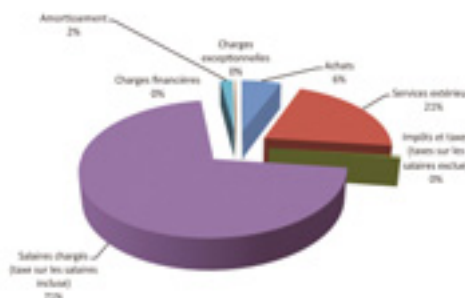
Les produits

Etat	1 119 887 €	44 %
Conseil régional PACA	234 380 €	9 %
Conseils généraux	116 932 €	4 %
Communes et communautés de communes	313 838 €	12 %
Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse	122 280 €	4 %
Autres organismes	267 342 €	10 %
autres produits	387 547 €	14 %
Dons et adhésion	36 844 €	1 %
Produits financiers et exceptionnels	46 595 €	2 %
Total	2 719 646 €	100 %



Les charges

Achats	165 798 €	28 %
Services extérieurs	595 945 €	28 %
Impôts et taxes (charges sur les salaires exclue)	3 525 €	1,3 %
Salaires chargés (charges sur les salaires incluse)	2 004 195 €	69,9 %
Amortissements	53 033 €	0,2 %
Charges financières	3 730 €	0,2 %
Charges exceptionnelles	4 224 €	0,4 %
Total charges	2 830 451 €	100 %



qui a été validé par le Conseil national de la protection de la nature.

Il a élaboré des stratégies en faveur des chiroptères (stratégie régionale validée lors d'un Conseil d'administration du CEN PACA) et du spélépèdes, la mandre endémique des Alpes-Maritimes (Stratégie régionale pour la biodiversité).

De nombreuses conventions ont été signées avec des communes pour réaliser des travaux favorables à la tortue d'Hermann (exclos, ouverture de milieux, implantation de haies, expérimentation sur la strate herbacée...) dans le cadre du programme LIFE.

Le CEN PACA participe activement à la mise en place ou au soutien de **politiques publiques** touchant à la biodiversité. Ainsi, il continue de participer à l'élaboration de Documents d'objectifs Natura 2000 (DOCOB) : Malay (83), tufs et travertins des sources de l'Argens (83), vallée de la Roya (06), Baie et Caps de Cannes et Antibes et îles de Lérins (06).

D'autres études, comme celle sur la perméabilité de l'autoroute A8 vis-à-vis des chiroptères, ainsi que le suivi de la Trame Verte et Bleue, font appel à son expertise. Le CEN PACA assiste scientifiquement la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) PACA dans la mise en place du Schéma régional de cohérence écologique et son

application sur le cas pratique du SCOT de Gap.

Son partenariat avec l'Agence de l'Eau le mobilise sur de nombreux fronts : inventaires Zones humides de Vaucluse, des Hautes-Alpes et des Alpes de Haute-Provence. Pour le programme RhôMéO, le CEN PACA expérimente la mise en place d'outils d'évaluation de l'état de conservation des zones humides à partir d'indicateurs biologiques, hydrologiques, pédologiques, physicochimiques.

La légitimité du CEN PACA en tant qu'administrateur SILENE FAUNE est acquise et consolidée : 25 structures se sont engagées dans la démarche. La première rencontre régionale sur le partage de données organisée par la DREAL, le CEN PACA et les Conservatoires botaniques nationaux a réuni plus de 50 personnes.

Le rayonnement du CEN PACA dans le bassin méditerranéen est une réalité. Il a ainsi continué de s'investir dans le programme des Petites îles de Méditerranée (PIM) et plusieurs membres des équipes Riou, Frioul, Taillat ont eu l'occasion de mener des missions à l'international.

La **communication** du CEN PACA n'a jamais été aussi importante qu'en 2011 grâce au recrutement d'une chargée de communication à l'implication du président.

A l'Ecomusée de Saint-Martin-de-

Crau, la nouvelle chargée de mission met notamment en place un chantier de muséographie, dont la suite dépendra des moyens que le Conservatoire arrivera à mobiliser et surtout de la date des travaux de rénovation et d'extension du bâtiment que la mairie, propriétaire, doit réaliser.

Par ailleurs, en 2011, le Conservatoire a édité pour le Conseil général des Alpes-de-Haute-Provence une collection de 7 livrets sur la biodiversité des Alpes-de-Haute-Provence.

Vincent Kulesza a rendu hommage aux **forces vives** du CEN PACA : les salariés épaulés par les administrateurs et les bénévoles au service de la conservation du patrimoine naturel de la région.

Il a également remercié l'Etat, la Région, les conseils généraux, les communes, l'Union européenne, l'Agence de l'Eau et tous les **partenaires privés ou publics** pour leur soutien même si les subventions arrivent parfois trop tard.

Pour 2012, la barre des **1 000 adhérents** est franchie. Vincent Kulesza a cependant appelé les adhérents à parrainer un nouvel adhérent afin d'atteindre l'objectif des 2 000. En effet, dans un avenir proche, la possibilité d'ester en justice risque d'être refusée pour les associations de moins de 2 000 adhérents.

Après le changement de nom et la modification du logo décliné à partir du logo national (voir article page 10), le CEN PACA a ouvert une réflexion sur le plan d'action quinquennal (PAQ). C'est en effet une prérogative indispensable à l'obtention de l'**agrément** des Conservatoires d'espaces naturels. Il sera un outil prospectif important pour nos actions futures.

Retrouvez le rapport d'activités du CEN PACA sur le site internet www.cen-paca.org.

Irène Nzakou

L'identité des Conservatoires d'espaces naturels se renforce

D'abord l'harmonisation du nom, puis du logo et pour finir l'agrément... Les Conservatoires d'espaces naturels de France métropolitaine et Outre-mer s'acheminent progressivement vers une identité commune et une plus grande reconnaissance de leurs missions. Le CEN PACA a déjà franchi les deux premières étapes.

Le 12 juin 2011, le Conservatoire-Etudes des Ecosystèmes de Provence / Alpes du Sud (CEEP) devenait le Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur (CEN PACA), un changement qui lui offre davantage de lisibilité de ses actions. Dans le même temps, la Fédération des Conservatoires initiait l'élaboration d'un logo commun.

Un nouveau logo

Après plusieurs mois de tractation, le logo des Conservatoires d'espaces naturels affiche ses couleurs et ses

formes. La trame commune, élaborée par l'agence de communication Super-sonicks, repose sur l'idée de mains protectrices autour d'un territoire. Les Conservatoires ont le choix du symbole central représentatif de leur région : un animal, une fleur, un paysage... Le CEN Bourgogne a ainsi opté pour le sabot de Vénus, la Corse la sitelle, l'Auvergne les volcans. Devant la grande variété faunistique et floristique de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le CEN PACA a préféré garder la figure historique de son ancien logo, une « cocotte » mi-feuille

mi-oiseau. Celle-ci a été modernisée et rendue plus dynamique. Reste à décliner ce nouveau logo sur l'ensemble des supports de communication du CEN PACA avec une véritable ligne graphique.

Le premier agrément Etat/Région signé

Dans la lignée de cette harmonisation, le tout 1^{er} agrément a été signé pour le CEN Picardie le 6 juillet 2012 à la préfecture de la région Picardie.

La loi Grenelle 2 prévoit, en effet, un agrément des Conservatoires d'espaces naturels par l'Etat et la Région pour une période de 10 ans renouvelable. Cette procédure d'agrément est fixée par décret et arrêté parus au Journal officiel du 9 octobre 2011 (Décret n° 2011-1251 du 7 octobre 2011). Pour obtenir cet agrément, les Conservatoires d'espaces naturels doivent constituer un dossier de candidature comprenant en particulier la composition et le rôle de son conseil scientifique, un bilan de son activité au cours des 5 années précédant la demande d'agrément et un programme d'action quinquennal (PAQ). Le CEN PACA, à l'instar d'autres conservatoires, s'est d'ores et déjà engagé dans cette démarche.

Irène Nzakou

Couleurs et formes du nouveau logo



Evolution du logo du CEN PACA



Autres logos



Bienvenue au Parc national des Calanques

Le décret de création du Parc national des Calanques a été signé le 18 avril 2012 par le Premier ministre, et publié le lendemain au journal officiel. Quelles sont les étapes à venir et les conséquences sur le Pôle Marseille du Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur qui assure depuis plus de vingt ans la protection et la gestion de sites situés en plein cœur du Parc ?

C'est le dixième parc national français et le quatrième pour la région PACA mais le premier mis en place en France métropolitaine depuis 1979. Les trois derniers Parcs nationaux créés depuis cette date se situant tous Outre-mer : Guadeloupe, Réunion et Guyane. C'est également le seul parc national à la fois continental, marin et périurbain d'Europe.

La création de ce nouveau parc national et son caractère périurbain ont nécessité des concessions importantes par rapport au niveau de protection des autres parcs nationaux, mais apporte néanmoins des avancées considérables en matière de conservation avec le classement en cœur de Parc de l'archipel du Frioul, la création de zones de non prélèvement sur le milieu marin, et la mise en place d'un dispositif de gestion renforcé à l'échelle d'un vaste territoire à la fois terrestre et marin.

Le profil du Parc national des Calanques

Sa superficie globale est de 158 000 ha dont près de 90 % sont marins (141 300 ha).

Depuis la Loi de 2006, on distingue dans les parcs nationaux différents territoires :

- **Le cœur du Parc** qui est un espace d'excellence, où la priorité est donnée à la protection des milieux, des espèces animales et végétales, des paysages et du patrimoine culturel. Il fait l'objet d'une réglementation particulière, et son périmètre fixé par le décret de création est définitif. C'est notamment le cas de l'ensemble des territoires gérés par le CEN PACA sur Marseille.

- **Le cœur marin** du Parc national des Calanques couvre 43 500 ha (ce qui permet à la France d'avancer dans ses engagements internationaux en termes d'aires marines protégées) et le **cœur terrestre** 8 500 ha.

- **L'aire optimale d'adhésion** (8 200 ha pour le Parc national des Calanques) qui comprend des territoires terrestres susceptibles d'être intégrés dans le Parc si les com-

munes concernées souhaitent adhérer à la charte et d'une Aire maritime adjacente (97 800 ha pour le Parc national des Calanques) sur laquelle l'objectif de protection du patrimoine naturel et de développement durable mené en concertation avec le Parc est affiché.

- Des secteurs ayant vocation à être classés en **Réserve intégrale en mer** (94 ha soit 0,2% du cœur marin) et à terre (412 ha soit 4,8% du cœur terrestre), incluant la majeure partie des îles de l'archipel de Riou et les zones actuellement protégées par deux arrêtés préfectoraux de protection de biotope sur les Monts Carpiagne et Saint-Cyr.

- Des secteurs en **zone de non-chasse à terre** (4 342 ha soit 51 % du cœur terrestre) et de **non-prélèvement en mer** (4 626 ha soit 10,6 % du cœur marin).

Avec l'Aire optimale d'adhésion, le périmètre du Parc national des Calanques intègre sept communes : Marseille, Cassis, La Ciotat, Carnoux-en-Provence, la Penne-sur-Huveaune, Ceyreste et Roquefort-la-Bédoule.

Les délibérations des conseils municipaux de ces communes pour l'adhésion à la charte courant 2012, arrêteront définitivement les limites du Parc national.

Mise en place de l'Etablissement public Parc national

La première étape a été la nomination par le préfet du Conseil scientifique du Parc national. Il devra donner des avis au directeur par intérim nommé très prochainement par arrêté du ministre de l'Ecologie pour mettre en place les instances du Parc national, recruter le personnel du Groupement d'intérêt public des Calanques et gérer provisoirement les demandes réglementaires soumises à autorisation du directeur du Parc national.

Les étapes suivantes concerneront :

- l'installation du **Conseil d'administration** et des instances associées (Conseil scientifique, Conseil économique, social et culturel) ;
- **l'élection du président** par le Conseil d'administration ;
- la **nomination du directeur** par le ministre de l'Ecologie sur proposition



Le grand-duc d'Europe, une des espèces patrimoniales nicheuses du Parc national des Calanques



du Conseil d'administration et la constitution progressive de l'effectif du personnel ;

- le recueil par le préfet des délibérations des communes de l'Aire optimale d'adhésion pour leur **adhésion à la charte** ;
- l'arrêt par le préfet du **périmètre effectif** du Parc national des Calanques.

Des inquiétudes sur l'avenir des personnels du pôle de Marseille

La création de ce Parc national apporte une avancée importante et des moyens accrus en termes de protection de la nature. Celui-ci doit permettre de pérenniser les actions de conservation et de gestion du patrimoine naturel local menées depuis plus de vingt ans par le Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'ensemble de ses partenaires, au premier rang desquels les collectivités locales, sur les archipels marseillais et le site de la Muraille de Chine. La mise en place de l'Etablissement public du Parc national va se traduire, pour le CEN PACA, par une diminution importante de l'effectif de salariés dont une partie sera inté-

grée dans les effectifs du Parc. Le décret de création du Parc prévoit, en effet, la reprise de l'équipe du CEN PACA en charge de la gestion de la Réserve naturelle de l'archipel de Riou avant novembre 2013 et l'abrogation de l'arrêté ministériel qui a créé la Réserve (la réglementation étant reprise par celle du Parc). Une réflexion est en cours avec la Ville de Marseille, le Conservatoire du Littoral et le Parc national, pour définir les modalités de gestion de l'archipel du Frioul avec l'objectif d'assurer la sauvegarde des emplois du personnel du CEN PACA qui travaillent depuis de nombreuses années sur le site et ont été les précurseurs de la conservation de son patrimoine naturel.

La création du Parc national des Calanques pose ainsi un questionnement nouveau à l'ensemble des réseaux de professionnels de la protection de la nature sur l'avenir des agents travaillant sur un territoire classé en cœur de Parc national. Qu'ils interviennent sur un site géré par un Conservatoire d'espaces naturels, une Réserve naturelle, ou encore un site du Conservatoire du littoral, ils sont les précurseurs de la

protection du patrimoine naturel sur le territoire et sont riches d'une expérience importante, de compétences et de connaissances de terrain nécessaires au nouvel établissement public. A l'image du Parc national des Calanques, les futurs parcs nationaux créés comprendront certainement sur leurs territoires des sites déjà protégés et gérés par des professionnels de la protection de la nature. C'est pourquoi l'ensemble des réseaux est attentif au devenir des postes de salariés du CEN PACA concernés par le Parc national des Calanques.

Pour plus d'infos, consulter le site internet : www.calanques-parcnational.fr

Alain Mante

Recensement des goélands sur les îles de Marseille : la décroissance des effectifs se confirme

Tandis que les effectifs de goélands diminuent, la mobilisation des bénévoles du Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur pour leur recensement se maintient.

Les données concernant les effectifs reproducteurs de goélands leucophées montrent, pour cette espèce opportuniste qui a su profiter du gaspillage de nos ressources alimentaires, une augmentation continue de sa population depuis le début du 20^e siècle, jusqu'en 2005. Les résultats du dernier recensement quinquennal des couples nicheurs réalisé sur l'ensemble de la région PACA en 2010 montraient une diminution spectaculaire et inattendue d'environ 50 % des effectifs sur les îles de Marseille et de 40 % sur les îles d'Hyères.

En 2011, afin de suivre au plus près l'évolution de cette population, un programme de suivi annuel simplifié a été mis en place sur les archipels marseillais. Les premiers résultats confir-

maient la régression en cours des effectifs nicheurs.

Grâce à l'aide des nombreux bénévoles qui participent régulièrement aux activités de gestion menées sur les îles de Marseille, une nouvelle campagne de recensement a été menée au printemps 2012. En avril, ils ont été une cinquantaine à se porter volontaire pour aider les équipes de gestion dans les opérations de recensement.

Une baisse de 18 %

Les résultats du recensement 2012 donnent pour l'archipel de Riou un total de 2 148 couples contre 2 521 en 2011, soit une baisse de 15 %, et pour l'archipel du Frioul 633 couples contre

A savoir

L'augmentation exponentielle du nombre de goélandss, telle que connue au début du 20^e siècle, est une des causes majeures du dysfonctionnement des écosystèmes insulaires. En effet, la nidification d'un nombre important de couples de goélands leucophées entraîne une déstructuration de la végétation pouvant aboutir à la disparition complète des habitats naturels par le piétinement et l'arrachage lors de la confection des nids. De plus, leurs déjections provoquent un enrichissement du sol en phosphates et nitrates. Ainsi, l'étude de la répartition et des variations des densités de cette population est un élément primordial dans la conservation des archipels.

872 en 2011, soit une baisse de 27 %. Si on considère l'ensemble des archipels marseillais, l'échantillon de population nicheuse sur les secteurs recensés est passé de 3 393 couples à 2 781, ce qui représente une diminution de 18 % des effectifs en un an.

Ces observations montrent que la diminution de la population se poursuit sur l'ensemble des îles de Marseille. Il en est probablement de même sur les autres îles de la région PACA.

Cette chute surprenante des effectifs nicheurs est à mettre en relation avec les changements effectués dans la gestion des ordures ménagères sur le continent et notamment à la fermeture récente de la décharge d'Entressen. Les goélands « iliens » doivent se déplacer plus loin, dans les décharges proches de Marseille. La concurrence avec les goélands « continentaux » et les distances de vol accrues réduisent les ressources disponibles pour les goélands nicheurs sur les îles.

Julie Guery
Stagiaire au CEN PACA
Pôle de Marseille



© Jean-Patrick Durand - CEN PACA

Les variations de population de goélands leucophées sont suivies de près

Projet de conservatoire botanique in situ sur la colline de la Bruyère

C'est un projet ambitieux sur lequel le Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur travaille aux côtés du Parc naturel régional du Luberon (en particulier avec le botaniste du Parc, Georges Guende) et des Conservatoires botaniques méditerranéen et alpin : la mise en place d'un conservatoire botanique in situ pour protéger la flore patrimoniale des ocre.

La colline de la Bruyère, près d'Apt (Vaucluse), est un massif ocreux d'un peu plus de 300 ha, aux enjeux multiples en matière de biodiversité (flore, chiroptères, amphibiens...). Le Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur (CEN PACA) et le Parc naturel régional du Luberon (PNRL), se sont portés successivement acquéreurs de terrains mitoyens couvrant une surface d'environ 14 ha. Sur ces terrains, l'enjeu botanique est majeur. Le plan de gestion, réalisé en 2010, prévoit ainsi la mise en place d'un conservatoire botanique in situ : il s'agit de profiter de la maîtrise foncière de ces parcelles pour y conserver les espèces patrimoniales de la flore des ocre, répartie sur les différents massifs ocreux du secteur (Rustrel, Gignac, Roussillon...). Cette année, Julia Robert, étudiante en Master, a été recrutée par le Parc afin de préciser l'état des lieux du site, et définir un plan d'action permettant de mener à bien ce projet. Plusieurs axes de travail ont été développés, puisque la conservation concerne à la fois les espèces déjà présentes sur les parcelles, et va jusqu'à l'introduction de plantes situées sur d'autres sites.

Etat des lieux de la flore et de la végétation des parcelles acquises

Avant toute chose, il était nécessaire d'actualiser l'inventaire botanique des parcelles du Parc et du CEN PACA. En effet, plusieurs espèces patrimoniales sont présentes sur la colline, et il convenait de préciser au mieux leur répartition et leurs effectifs sur les parcelles maîtrisées.

Les résultats ont été particulièrement intéressants pour trois espèces protégées : la *laëflingie d'Espagne*, la *paronyque en cyme* (voir page suivante) et l'*airopsis délicat*. La *laëflingie* était connue en bordure du site, mais deux nouvelles stations ont pu être trouvées à l'intérieur même des parcelles. Quant à la *paronyque* et à l'*airopsis*,



© David Tatin - CEN PACA

La laëflingie d'Espagne

elles ont été mises en évidence sur les parcelles à l'occasion de ces prospections.

Ce travail a également servi à mettre à jour la liste des espèces concernées par le projet de conservation et à définir les priorités et les modes d'intervention en fonction notamment de la présence ou de l'absence des espèces sur le site.

En ce qui concerne la végétation, le Parc avait réalisé la cartographie des habitats de la colline. Il était néanmoins nécessaire de la compléter à

l'échelle des parcelles en prenant en compte le degré d'ouverture des milieux et la dynamique du pin maritime. En effet, la plupart des espèces patrimoniales des ocre se développent dans des zones ouvertes, sortes de micro pelouses insérées dans une mosaïque de pins maritimes, chênes blancs et verts et maquis de bruyère et callune. De plus, cette partie de la colline ayant brûlé en 1990, le pin maritime connaît une forte régénération, à des stades plus ou moins avancés (semis, gaulis, perchis). Cette phase



© David Tatin - CEN PACA

Le massif ocreux de La Bruyère (Vaucluse)

de cartographie permet donc de préciser les sites d'implantations possibles pour de futures introductions.

Actions de conservation envisagées

La conservation de la flore patrimoniale des ocreux sur ce site va consister essentiellement à assurer la pérennité des stations existantes et à implanter les espèces patrimoniales dont la protection n'est pas garantie sur les autres massifs ocreux. Ainsi, les actions menées depuis 2007 sur la *lœflingie* d'Espagne ont montré l'efficacité de l'entretien de l'ouverture du milieu pour le maintien et le développement de l'espèce. Dans ce contexte, le renforcement de population se fait sans apport extérieur de graines ou de plants. Cette même méthode devrait également être favorable à la *paronyque* et à l'*airopsis* sur leurs stations respectives.

Pour la plupart des autres espèces, une introduction (ou ré-introduction, certaines espèces anciennement mentionnées sur la colline n'ayant pas été retrouvées) sera réalisée, via des graines ou des jeunes plants, qui proviendront des Conservatoires botaniques. Les futurs sites d'introduction ont été définis et des travaux seront réalisés en 2013 pour juguler l'extension des pins sur ces secteurs, tout en utilisant le bois coupé en fascines¹, afin de limiter l'érosion dans les parties pentues.

Des récoltes de graines ont été réalisées cette année par le Parc sur les stations des espèces cibles. Les graines sont ensuite transmises aux Conservatoires botaniques, qui en assureront la conservation et la multiplication.

La lœflingie d'Espagne *Lœflingia hispanica* est une caryophyllacée méditerranéenne localisée. Elle compte moins de 10 stations en France. Espèce pionnière, elle tolère mal la concurrence, d'où sa présence par places sur les zones sableuses les plus ouvertes. Espèce protégée au niveau national.

La paronyque en cyme *Paronychia cymosa* est également une caryophyllacée. Elle est présente en Afrique du Nord, sur la péninsule Ibérique, en Corse et en Sardaigne. En France, elle est citée dans plusieurs départements méditerranéens littoraux, l'Ardèche et le Vaucluse. Espèce protégée dans le département de Vaucluse, mais qui gagnerait à l'être également dans d'autres secteurs, où elle régresse (notamment sur le littoral).

Enfin, il ne faut pas oublier que ces actions sont justifiées dans la mesure où les espèces cibles sont particulièrement rares et menacées. La gagée de bohème, présente sur le site, a été découverte en 2008 et ses effectifs sont stables. Aucune action spécifique n'est donc actuellement prévue, sinon d'assurer un suivi de l'espèce.

Grâce au travail mené cette année, on peut donc raisonnablement espérer le démarrage des opérations d'implantation d'espèces en 2013. L'automne et l'hiver seront mis à profit pour déposer les dossiers d'autorisation concernant les espèces protégées et faire les travaux de préparation des terrains d'accueil, en partenariat avec le lycée agricole de l'Isle-sur-la-Sorgue). Un projet à suivre donc...

David Tatin

¹ Une fascine est un ensemble de fagots servant à limiter le ruissellement et favoriser la sédimentation

La Crau, les brebis et les coprophages

Les brebis de Crau et les insectes coprophages¹ sont loin d'avoir livré tous leurs secrets. Le Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive du CNRS de Montpellier tentent de comprendre les spécificités des coprophages en Crau.

Dans la plaine de Crau, le pâturage est de type transhumant. Les troupeaux sont présents de mars à juin sur l'habitat naturel steppique (le coussoul) et rassemblent 40 000 brebis réparties sur une trentaine d'éleveurs. L'habitat est donc rechargé régulièrement en matière fécale qui devrait constituer une ressource alimentaire pour les coléoptères coprophages, tels que les bousiers, maillon essentiel des écosystèmes dans la dégradation de la matière organique d'origine animale. Pourtant, deux études réalisées sur les coléoptères de Crau montrent que la richesse en coprophages est faible comparée à d'autres sites pâturés sur le pourtour méditerranéen (Bigot et al. 1983, Fadda 2007). Cependant, les méthodes utilisées ne ciblaient pas les coprophages mais tout le spectre des coléoptères.

Des traitements antiparasitaires à la loupe

Selon les enquêtes des services vétérinaires réalisées depuis plusieurs années (Eon et al. 2006), le contexte local n'a pas conduit à une utilisation généralisée d'Avermectine (un insecticide utilisé pour protéger le bétail). Mais, dans les années 90, les brebis ont bénéficié, de manière systématique, de bains au Diazinon (insecticide organophosphoré, très toxique pour l'homme et pour les animaux) avant le départ en montagne. Il faut savoir qu'en Australie, les bains au Diazinon sont interdits depuis 2007. Une synthèse des conséquences de l'emploi de ce type de produits vétérinaires sur les brebis souligne la contamination des sols qui résulte de l'épandage des eaux résiduelles de ces bains, et traite des im-

pacts sur la faune coprophage en milieu terrestre et aquatique (Beynon 2012). Dans ce contexte, il apparaît donc nécessaire de faire un point sur la richesse et l'abondance en coprophages sur des places de pâturage saines, et de mieux cerner les pratiques quant aux bains utilisant le Diazinon. Ainsi, trois questions ont émergé et font l'objet d'une nouvelle collaboration entre le CEN PACA et le CEFE-CNRS de Montpellier :

1. Quelles sont la richesse et l'abondance en coléoptères coprophages sur l'habitat naturel de la steppe de Crau ?
2. Quelle est la disponibilité en matière fécale pour ces coprophages ?
3. Quelles sont les pratiques vétérinaires relatives aux bains au Diazinon ?

Les tous premiers résultats

Une première campagne de collecte des données, qui a commencé au printemps 2012, atteste de la présence de *Gymnopleurus flagellatus* Fabr., un scarabée présent sur les milieux secs du pourtour méditerranéen. Il faudra attendre l'automne pour avoir une première idée des spécificités des coussouls de Crau au regard des coléoptères coprophages : les prophylaxies pratiquées sur les brebis sont-elles à l'origine d'une carence en espèces et en individus, ou bien la Crau fonctionne-t-elle sur un schéma particulier pauvre en coprophages ? la suite de l'étude nous le dira...

Laurent Tatin



Gymnopleurus sp., un scarabée présent en Crau

¹Un insecte coprophage est un insecte qui se nourrit des excréments d'un autre animal

Plateau de Calern : la coacquisition gagne du terrain

Le Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur et la commune de Cipières ont concrétisé, en avril 2012, un second projet de coacquisition sur le plateau de Calern (Alpes-Maritimes), poursuivant ainsi la préservation de ses pelouses calcicoles remarquables.

Conscient de la haute patrimonialité du plateau de Calern, le Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur mène depuis 1990 des actions de conservation des habitats naturels et des espèces végétales et animales en assurant une maîtrise d'usage (convention de gestion avec l'Observatoire de la Côte d'Azur sur 362 ha) et une maîtrise foncière par l'acquisition de terrain en vue de protéger durablement ces milieux.

Un plateau unique

Situé à une vingtaine de kilomètres au nord de Grasse, à 1 200 m d'altitude, le plateau de Calern s'étend sur plus de 3 500 ha et s'inscrit dans l'ensemble plus vaste des Préalpes de Grasse, qui dominent le littoral azuréen. C'est un exemple remarquable de plateau karstique sur lequel le socle calcaire dolomitique a subi au cours des temps une intense érosion qui se traduit par la présence de fissures, failles, avens et autres cavités souterraines.

Le plateau est recouvert de pelouses sèches et rocailleuses, qui résultent de l'adaptation des plantes à l'altitude et au climat rigoureux : vents violents, sécheresse ou encore enneigement. Plusieurs habitats naturels sont d'intérêt communautaire (protégés au niveau européen) telles les pelouses à fabacées des crêtes ventées et des plateaux karstiques des Préalpes méridionales du Genistion lobelli, endémiques des Préalpes du Sud. Ces habitats abritent ainsi une exceptionnelle diversité biologique (espèces végétales et animales patrimoniales) qui a conduit sa désignation en Site d'Importance Communautaire (site Natura 2000 « Préalpes de Grasse »).

La stratégie d'acquisition

Après une 1^{ère} acquisition de 12 ha réalisée en 2002, le CEN PACA s'était rapproché de la commune de Cipières afin de lui proposer une coacquisition de 65 ha de milieux naturels en 2007. Soucieuse de préserver son patrimoine naturel et foncier, la commune de Cipières a accepté ce partenariat



Le terrain acquis sur le plateau de Calern (Alpes-Maritimes)

et, dans la continuité de ces actions, le CEN PACA a lancé en 2010 un second projet de coacquisition. Après plusieurs mois de délais inhérents à la recherche de financements, c'est finalement grâce au soutien financier du Conseil général des Alpes-Maritimes, du Conseil régional PACA et de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement PACA, que le CEN PACA et la commune de Cipières ont pu réaliser l'acquisition de 9 ha supplémentaires le 11 avril 2012.

Afin de garantir la préservation de ces espaces naturels, les deux parties se sont engagées, dans l'acte d'acquisition, à maintenir et protéger de manière durable les milieux naturels, en favorisant notamment le maintien d'un pastoralisme traditionnel sur leur propriété.

Cette nouvelle acquisition porte aujourd'hui à plus de 87 ha la totalité des surfaces acquises et protégées par le CEN PACA sur le plateau de Calern qui viennent s'ajouter au 362 ha déjà gérés. L'ensemble des terrains (sous convention ou acquis) bénéficie d'un

plan de gestion commun élaboré et mis en œuvre par le CEN PACA. Les objectifs du plan de gestion visent en priorité la conservation des espèces végétales et des habitats naturels remarquables, comme les pavements calcaires et lapiaz à fougères ou *Primula marginata* ainsi que le maintien de populations animales patrimoniales telles la vipère d'Orsini). La maîtrise d'usage et foncière a également été identifiée comme objectif, c'est pourquoi le CEN PACA reste attentif aux opportunités d'acquisition de terrains sur le secteur du plateau de Calern. Rappelons aussi que c'est grâce au soutien financier apporté par les actions vertes que nous pourrions poursuivre nos actions d'acquisition d'espaces remarquables en région PACA (voir page 23).

Florence Ménétrier

© Florence Ménétrier - CEN PACA

Les zones humides du Queyras passées en revue

En complément des inventaires départementaux des zones humides, le Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Conservatoire botanique national alpin ont été mandatés afin de réaliser l'inventaire des zones humides du bassin versant du Guil (14 communes des Hautes-Alpes). Voici un premier état des lieux.

Cet inventaire, en cours de finalisation, a permis pour l'heure de recenser et de caractériser un total de 238 zones humides, pour une surface globale de 1 809 ha.

Ainsi, 64 % de la surface en zones humides correspondent à des tourbières et sources de montagne, le

reste appartient aux zones humides de bords de cours d'eau.

Plus de la moitié des zones humides représente moins de 5 ha et un peu plus d'un quart dépasse les 10 ha.

Nous sommes donc en présence d'un archipel de petites zones humides accompagnées exceptionnellement de

zones de surface plus importante.

De plus, il faut préciser que parmi les plus grandes entités, certaines ont été définies sur matrice sèche : leur périmètre englobe plusieurs petites zones humides séparées par des surfaces sèches. Cela induit une sur-estimation de la surface réelle de certaines entités.

Ces zones humides ont fait l'objet d'une délimitation cartographique et les informations sur la typologie, l'hydrologie, les usages, les pressions... ont été consignées dans une base de données.

De son côté, le Conservatoire botanique a décrit l'ensemble des habitats humides (formations végétales) sous forme de fiches synthétiques et évalué leur fréquence sur l'ensemble de la zone d'étude.

Ces zones humides sont pour la plupart dans un bon état de conservation même si un pourcentage non négligeable subit des pressions ponctuelles liées à la fréquentation par les troupeaux ou les promeneurs. 9 % d'entre elles subissent par contre des dégradations importantes du fait d'aménagements hydrauliques ou de remblais.

L'ensemble de ces informations a permis de proposer une méthode de hiérarchisation multicritères des zones humides selon la rareté des habitats, la surface, l'état de conservation et/ou les menaces...

Six zones humides ont été retenues pour faire l'objet d'études plus approfondies de la flore, de la faune et du fonctionnement hydrologique afin de proposer des notices de gestion. Le Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur réalise ce travail en partenariat avec le Parc naturel régional du Queyras, le laboratoire Edytem (Université de Savoie) et le Conservatoire botanique national alpin.

© Lionel Quelin – CEN PACA



© Lionel Quelin – CEN PACA



Le Lac de Roue et le lac Foréant, deux zones humides du Queyras (Hautes-Alpes) sur lesquelles seront élaborées des notices de gestion.

Lionel Quelin

Les acteurs de la biodiversité du fleuve Rhône autour de la table

Un an après leur 1^{ère} rencontre qui a eu lieu en région Rhône-Alpes, les acteurs pour la biodiversité du fleuve Rhône se sont de nouveau réunis en janvier 2012, cette fois-ci dans la région PACA. Collectivités, associations, services de l'État, établissements publics, scientifiques ont pu échanger et partager leurs expériences afin de mieux appréhender les problématiques liées à la gestion intégrée des forêts alluviales.



© Irène Nzakou - CEN PACA

Cette première journée s'est conclue par une table ronde mêlant élus, gestionnaires, naturalistes. Il s'agissait de discuter d'« Un équilibre à rechercher dans la gestion des forêts alluviales ».

Les participants ont évoqué l'intérêt d'une telle rencontre : échange de savoir-faire et d'expérience, mutualisation, émergence de nouveaux projets. Ce colloque a également mis en évidence la nécessité de protéger les forêts alluviales par la connaissance, la valorisation, la gestion (pouvant inclure la non-intervention), la priorisation, la concertation, la conciliation des différents enjeux du fleuve, le respect de la continuité écologique... L'idée de créer un observatoire des forêts alluviales a été soulevée. Il s'agit maintenant de continuer à faire vivre le réseau, de partager les initiatives les uns avec les autres.

Retrouvez la synthèse du colloque ainsi que les différentes présentations sur le site www.cen-paca.org.

David Tatin

Le Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur a organisé cette 2^e Rencontre dans le cadre du Plan Rhône, en collaboration avec le Conservatoire d'espaces naturels de Rhône-Alpes et en partenariat avec le Conseil régional PACA, l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse, la Compagnie nationale du Rhône et la Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze. Thème retenu : « Forêts alluviales en vallée du Rhône : vers une gestion intégrée ». Près de 80 personnes ont participé à cet événement, qui se répartissait sur deux journées du 26 janvier et 27 janvier 2012 dans le Vaucluse. La première était consacrée à une série d'interventions et la deuxième s'appuyait sur le cas concret de gestion de l'Isdon-Saint-Luc à Châteauneuf-du-Pape, site géré par plusieurs acteurs.

Les interventions ont d'abord porté sur la définition et l'évolution de la répartition des forêts alluviales rhodaniennes. Des exemples de protocoles, de mise en place de gestion ont en-

suite été présentés. Enfin, les questions de naturalité et de mise en œuvre de politiques régionales en faveur des milieux aquatiques ont été abordées.



Une sortie sur l'Isdon-Saint-Luc (Vaucluse) permettait de se frotter aux réalités du terrain

© Irène Nzakou - CEN PACA

Nature de Provence enfin publié !

Quatre ans après sa dernière parution, Nature de Provence (anciennement Faune de Provence), éditée par le Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur, refait surface avec une nouvelle ligne éditoriale, comme nous vous l'annoncions dans le précédent Garrigues (n°51). Le dossier principal de ce nouveau numéro séduira les amoureux des reptiles et amphibiens puisqu'il est consacré à l'herpétologie.

L'objectif de cette publication vise à partager et promouvoir toutes les activités d'amélioration de la connaissance et d'expériences de conservation menées en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Nature de Provence n'est pas une revue scientifique stricto sensu. Elle se veut accessible à tous les acteurs de la conservation, partisans de la protection béotiens, professionnels et scientifiques.

Cette revue est éditée au rythme d'au moins un numéro par an. Afin de faciliter sa diffusion, le CEN PACA a privilégié une version numérique envoyée gratuitement par mail et en libre téléchargement sur son site internet. La version papier coûte la modique somme de 15 euros (frais de port inclus). Pour télécharger la fiche d'abonnement, rendez-vous sur le site web du Conservatoire : www.cen-paca.org.

I. Nzakou

Publications scientifiques : une activité soutenue

Le Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur s'applique à collecter sur le terrain des données fiables et exploitables, et, grâce à la collaboration croissante avec les organismes de recherche, participe à l'amélioration des connaissances en écologie. Il s'agit aussi bien de traits biologiques généraux que de processus écologiques plus complexes. Ces résultats sont essentiels pour mettre en place des stratégies de conservation pertinentes, une des missions clés du Conservatoire. « Faune de Provence », la revue éditée par le CEN PACA, nouvellement reformulée « Nature de Provence », est le fer de lance des informations naturalistes régionales de la structure. Les travaux publiés dans des

revues scientifiques à plus large échelle sont souvent moins connues des adhérents.

Voici un bilan des publications scientifiques de rang national et international des cinq dernières années dont au moins un des auteurs est rattaché au CEN PACA :

- 2009 - **A. Lyet, M. Cheylan & A. Besnard** - Prescribed fire and conservation of a threatened mountain grassland specialist. A capture-recapture study on *Vipera ursinii* in the French alps. *Animal Conservation*, 12 : 238-248.
- 2010 - **A. Hernández-Matías, J. Real, R. Pradel, A. Ravayrol, N. Vincent-Martin, F. Bosca & G. Cheylan** - Determinants of Territorial Recruitment in Bonelli's Eagle *Aquila fasciata* Populations. *The Auk*, 127(1) : 173-184.
- 2011 - **A. Hernández-Matías, J.**

- Real, R. Pradel, A. Ravayrol & N. Vincent-Martin** - Effects of age, territoriality and breeding on survival of Bonelli's Eagle *Aquila fasciata*. *Ibis*, 153 (4): 846-857.
- 2012 - **A. Besnard, N. Vincent-Martin** - Bonelli, sous presse
- 2012 - **J. Renet, P. Tordjman, O. Gerriet & E. Madelaine** - Le Spéléopès de Strinati, *Speleomantes strinati* (Aellen, 1958) (Amphibia, Urodela, Plethodontidae) : répartition des populations autochtones en France et en Principauté de Monaco. *Bulletin de la Société Herpétologique de France*, 141: 3-22.
- 2012 - **J. Renet, O. Gerriet, V. Kulesza & M. Delaugerre** - Le Phyllo-dactyle d'Europe *Euleptes europaea* (Gené, 1839) (Reptilia, Squamata, Sphaerodactylidae) - Les populations continentales françaises ont-elles un avenir ? *Bulletin de la Société Herpétologique de France*.



[Accepté]

- 2012 – **J. Renet** & G. Martinerie – Découverte de deux populations insulaires de *Phyllodactyle* d'Europe *Euleptes europaea* (Gené, 1839) (Reptilia, Squamata, Sphaerodactylidae) dans les Alpes-Maritimes (France). Bulletin de la Société Herpétologique de France. [Soumis]
- 2012 – **L. Tatin**, J.-D. Chapelin-Viscardi, **J. Renet**, **E. Becker** & P. Ponel – Patron et variations du régime alimentaire du Léopard ocellé *Timon lepidus* en milieu steppique méditerranéen semi-aride (plaine de Crau, France). Rev. Ecol. (Terre Vie). [Sous presse]

L. Tatin

Les particularités du massif

La Sainte-Baume, c'est 30 km de grande nature, peu impactée par les activités humaines. On y trouve des forêts, garrigues, cultures, friches, falaises, pelouses sèches, cours d'eau et mares temporaires. A cela s'ajoutent une exposition, une géologie et une altitude (1 148 m pour les sommets les plus élevés) qui permettent une diversité biologique remarquable.

Quelques espèces patrimoniales

- **Oiseaux** : aigle de Bonelli, blongios nain, faucon pèlerin, rol-lier...
- **Mammifères** : genette, murin de Bechstein...
- **Poissons** : barbeau méridional, blageon...
- **Amphibiens** : pélodyte ponctué, crapaud accoucheur...
- **Reptiles** : léopard ocellé, cistude d'Europe, couleuvre d'Esculape...
- Insectes : Rosalie des Alpes, pique-prune, semi-apollo, diane...
- **Autres arthropodes** : écrevisse à pattes blanches, scorpion jaune...
- **Plantes remarquables** : sabline de Provence, nénuphar blanc, paronyque de Provence, lys martagon...

« Sainte-Baume nature », ouvrage sur un massif mythique

Jean-Claude Tempier, administrateur au CEN PACA, livre dans cet ouvrage les secrets des milieux naturels diversifiés, façonnés depuis toujours

pas l'intervention des hommes. Leur faune et leur flore sont exceptionnelles en région méditerranéenne. Ce guide donne aussi aux lecteurs différents itinéraires de balades riches en découvertes naturalistes, abondamment illustrées de photos de l'auteur.

Irène Nzakou

Interview de l'auteur

Jean-Claude Tempier,
administrateur au CEN PACA



Comment l'idée de ce livre a-t-elle germé ?

La maison d'édition Edisud cherchait un auteur pour l'une de ses collec-

tions. Ça tombait bien car j'avais l'intention d'écrire un livre sur la Sainte-Baume que je prospecte depuis 24 ans. En effet, aucun ouvrage ne traite de la faune et la flore de ce massif. Il existe seulement quelques articles scientifiques à ce sujet sur certaines espèces, essentiellement des insectes, et un livre sur l'eau.

Quel est son but ?

L'objectif du livre est de mieux faire connaître le massif et aider à une meilleure protection de la nature. Il s'adresse au grand public et vise à lui faire découvrir de nombreuses espèces patrimoniales.

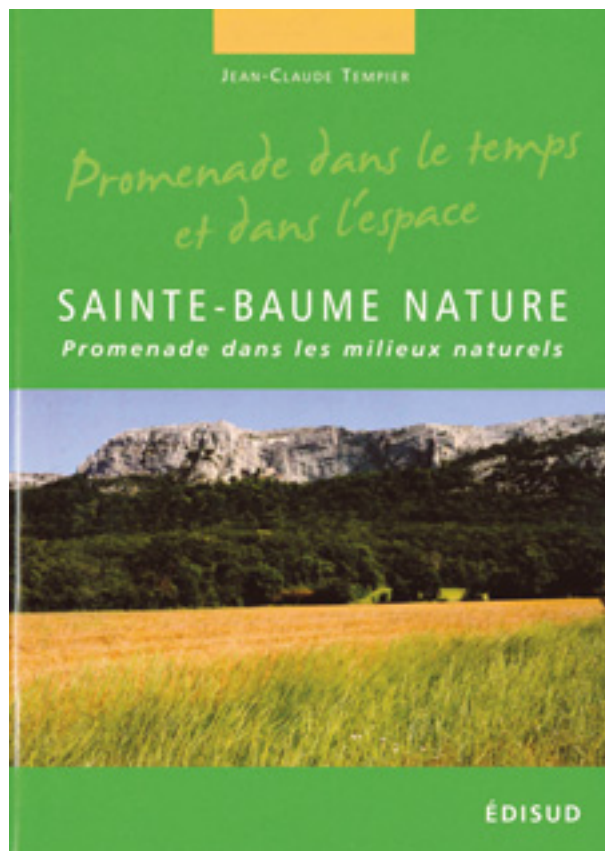
Quelle suite lui donner ?

J'ai dû faire de gros efforts de synthèse, à la demande de l'éditeur, pour limiter la rédaction à 64 pages et me résoudre à réduire la taille et le nombre de photos. Je compte écrire un ouvrage plus approfondi à la fois sur les milieux naturels et sur les espèces qui les occupent.

Pour plus d'infos :

www.tempier-nature.com

Propos recueillis par I. Nzakou
(© Irène Nzakou - CEN PACA)





Nos sorties nature et chantiers verts

05 octobre 2012 – chantier vert Prairies humides de la Brague (Alpes-Maritimes)

Le Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur et la ville d'Antibes sont les nouveaux propriétaires de 2,8 ha de prairies humides sur Antibes, dans la plaine de la Brague. Situé en zone urbaine, cet espace doit faire l'objet d'une 2e séance de « dépollution ». Participez à l'entretien du site.

13 octobre 2012 - sortie nature
Découverte du Parc maritime des îles du Frioul (Bouches-du-Rhône)
A l'occasion des 10 ans du Parc maritime des îles du Frioul, l'équipe de Marseille du Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur vous dévoilera le patrimoine naturel et historique des îles du Frioul, mais également les différentes actions mises en place dans le cadre de la gestion du site par le CEN PACA.

14 octobre 2012 - sortie nature
Pédologie dans le massif de la Sainte-Baume (Var)
Quelles sont les caractéristiques des sols dans le massif de la Sainte-Baume ? Laissez-vous guider par un passionné de géologie.

14 octobre 2012 - sortie nature Vallauris et l'histoire de la poterie (Alpes-Maritimes)

Nous vous proposons de découvrir Vallauris, une cité qui travaille la terre rouge depuis des siècles. Cette matière première tirée du sous-sol local a permis une production artisanale et artistique variée, où la nature est souvent représentée

27 octobre 2012 – chantier vert
Opération de nettoyage à Calern (Alpes-Maritimes)
Un contrat Natura 2000 d'ouverture de milieu a été réalisé sur les terrains du Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur, situé sur le plateau de Calern. Nous avons besoin de bras pour rassembler les rémanents laissés sur place.

17 novembre 2012 - sortie nature Butte de Saint-Cassien : patrimoine naturel et historique (Alpes-Maritimes)

Nous partirons à la découverte de ce site classé où le Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur réalise actuellement un sentier pédagogique, en partenariat avec l'Aéroport de Cannes-Mandelieu et la ville de Cannes.

Inscription aux sorties nature :
04 42 20 03 83 ou contact@cen-paca.org

Pour les sorties « Découverte du Frioul », s'inscrire directement auprès du Pôle Marseille : 04 91 59 09 12.

Tarifs : gratuit pour les adhérents du CEN PACA (à jour de leur cotisation) et les enfants accompagnés d'un adulte. Dans les autres cas, le prix est de 7,50 euros.

Plus d'infos sur notre site internet : www.cen-paca.org

Expos Ecomusée

Du 6 septembre au 31 octobre 2012

« Portraits de bergers ». Les photographies de François Roberi, piquées dès le plus jeune âge par la passion du pastoralisme, nous transportent dans l'univers des bergers à l'occasion de voyages de transhumance et de foires dans la région.

En 1989, un ami berger qui plaçait ses bêtes pour l'estive, lui propose d'accompagner le troupeau dans la montée à pied au col de la Cayolle. Pour lui c'est le déclic. Depuis, il ne se sépare jamais de son appareil, toujours prêt à mitrailler les troupeaux, les bergers et les bétailières. « Les paysages de la vallée du Bachelard offrent un cadre magnifique pour faire de belles photographies. Depuis 20 ans j'accompagne le troupeau de Maurice Roux pour la montée et la descente du col de la Cayolle et je consacre environ une dizaine de jours de congés pour faire les voyages de transhumance avec la famille Pin et c'est toujours un véritable plaisir que de savoir que la saison des transhumances va arriver », explique-t-il.

Portrait de bergers

Photographies de François Roberi



Ecomusée de la Crau

Du 6 septembre au 31 octobre 2012

Entrée libre

Ecomusée de Saint-Martin-de-Crau

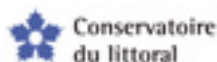
Toutes les expositions sont gratuites et ouvertes à tous.
Plus d'infos : www.cen-paca.org
Tél. 04 90 47 02 01

CEN PACA
890 chemin de Bouenhore Haut
13090 AIX-EN-PROVENCE
Tél : 04 42 20 03 83
Fax : 04 42 20 05 98
e-mail : contact@cen-paca.org
www.cen-paca.org

Le CEN PACA est membre de la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels de France



Ses principaux partenaires financiers :



BULLETIN D'ADHÉSION ET DE DON 2012

CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

ADHÉSION

☐ NOUVELLE ADHÉSION ☐ RENOUELEMENT

ADHÉSION EN TANT QUE PARTICULIER :

☐ MME ☐ M.
NOM : PRÉNOM :
RUE :
VILLE : CP :
TÉL :
E-MAIL :

VOTRE CONJOINT(E) :

NOM : PRÉNOM :

VOS ENFANTS :

NOM : PRÉNOM :
NOM : PRÉNOM :
NOM : PRÉNOM :

ADHÉSION EN TANT QUE REPRÉSENTANT DE :

L'ASSOCIATION
L'ENTREPRISE
AUTRE ORGANISME
RUE :
VILLE : CP :
TÉL :
E-MAIL :

MONTANT DE L'ADHÉSION :

☐ 25 € À TITRE INDIVIDUEL
☐ 15 € CHÔMEUR, PERSONNE À FAIBLE REVENU, ÉTUDIANTE
☐ 30 € À TITRE FAMILIAL
☐ 50 € ASSOCIATIONS, ENTREPRISES, ORGANISMES...

SOUSHAITEZ-VOUS RECEVOIR

« GARRIGUES » ☐ OUI ☐ NON
« NATURE DE PROVENCE » ☐ OUI ☐ NON

DONS

ACTIONS VERTES

35 € X « ACTIONS VERTES » AFFECTÉES AUX ACTIONS SUIVANTES (COCHEZ LES CASSES DE VOTRE CHOIX) :

- ☐ PATRIMOINE NATUREL DES OCRES DE VAUCLUSE
- ☐ FLORE REMARQUABLES DES ALPES-MARITIMES
- ☐ AIGLE DE BONELLI
- ☐ PLAINE DES MAURES-TORTUE D'HERMANN
- ☐ ESPÈCES VÉGÉTALES RARES
- ☐ FONDURANE
- ☐ PLAINE DE LA CRAU

SOUTIEN À L'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS DU CEN PACA

☐ 15 € ☐ 30 € ☐ AUTRE : €

VEUILLEZ TROUVER CI-JOINT MON RÉGLEMENT TOTAL €*
(CHÈQUE À L'ORDRE DU CEN PACA)

BULLETIN ET RÉGLEMENT À RENVoyer AU
CEN PACA, 890 CHEMIN DE BOUENHORE HAUT
13090 AIX-EN-PROVENCE

* LE DON D'UN PARTICULIER À UNE ASSOCIATION, UNE FONDATION OU UN ORGANISME À BUT NON LUCRATIF D'INTÉRÊT GÉNÉRAL OUVRE DROIT À UNE RÉDUCTION D'IMPÔT DE 66% DE SON MONTANT DANS UNE LIMITE GLOBALE DE 20% DU REVENU IMPOSABLE. LE DON D'UNE ENTREPRISE DONNE DROIT À UNE RÉDUCTION DE SON IMPÔT DE 60% DU DON EFFECTUÉ DANS LA LIMITE DE 5 POUR MILLE DE SON CHIFFRE D'AFFAIRES.

Votre soutien et votre intérêt nous sont indispensables

Souscrivez des actions vertes !

Patrimoine naturel des ocres de Vaucluse

Vos dons seront entièrement consacrés à l'acquisition d'espaces naturels
et à leur gestion conservatoire

Modalités de souscription page précédente



© David Tatin - CEN PACA

La colline de La Bruyère, en grande partie constituée d'ocre

Les ocres et sables ocreux se rencontrent dans le Luberon et sur les piémonts sud-ouest du Ventoux, dans le Vaucluse. Le Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur se mobilise depuis de nombreuses années pour assurer la conservation du patrimoine naturel de ces sites. Les enjeux sont variés : flore et habitats (particuliers grâce au substrat acide), amphibiens (avec notamment le pélobate cultripède) et chiroptères en sont les plus représentatifs.

Depuis la première acquisition réalisée par le CEN PACA sur la colline de la Bruyère (commune de Villars) en 2008, une dynamique est née, encouragée par nos partenaires, et de nouvelles perspectives d'acquisitions émergent tant sur le Luberon que du côté du Ventoux. La gestion mise en place, qui vise notamment la création d'un conservatoire in situ de la flore des ocres, est ambitieuse, et nécessite également des fonds spécifiques. Vos souscriptions aux actions vertes nous aideront à concrétiser ces actions.



© David Tatin - CEN PACA

Paronyque en cyme, une espèce patrimoniale de la flore des ocres

Les Actions vertes sont des dons permettant au Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur de mener des projets d'acquisition, mais aussi de gérer des sites biologiquement sensibles et protéger des espèces menacées. Les actions vertes viennent compléter des financements recueillis auprès de divers organismes. L'intégralité des dons versés est consacrée au projet pour lequel ils ont été souscrits.